



BARÈME DES HONORAIRES DE VENTE AU 10 FÉVRIER 2022

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC*
Jusqu'à 25 000 €	3 000 €
de 25 001 à 50 000 €	5 000 €
de 50 001 à 70 000 €	10 %
de 70 001 à 100 000 €	9 %
de 100 001 à 180 000 €	8 %
de 180 001 à 250 000 €	7 %
de 250 001 à 400 000 €	6 %
Plus de 401 000 €	5 %

*Montant TTC (TVA à 20 %) calculé sur le montant de la transaction réalisée